

Initiales du maire

Initiales directrice

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
12 mars 2025
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère, Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller, Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Martin Roch

Sont également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lydia Bédard, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

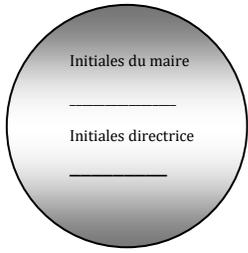
- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025
- 1.4 Élections municipales 2025- Vote par correspondance
- 1.5 Dénonciation au gouvernement du Québec : Absence d'ajustement financier
- 1.6 Adjudication de l'appel d'offres - Garage municipal
- 1.7 Campagne Marketing Numérique 2025- Passeport Vacances & Québec Attractions
- 1.8 Déclaration des apparentés
- 1.9 Dépôt Statistiques service incendie Amos
- 1.10 Patinoire achat des bandes
- 1.11 Patinoire ingénierie (soumission à venir)

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Résumé de la Table des conseillers de Comté
- 2.3 Lettre ouverte- Terrains scolaires à fort prix : un fardeau injustifié pour les municipalités du Québec
- 2.4 Lettre de remerciement du Bel Âge
- 2.5 Compte-rendu rencontre ADL février
- 2.6 Information SUMI

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 Abat-poussière
- 3.3 Vente de la rétrocaveuse



4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Projet territorial- Spectacle d'humour

4.2 Demande de financement- Fonds culturel de la MRC Abitibi- Fresque dans le vestiaire de la patinoire

5 URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion- Règlement no. 276 relatif sur la garde d'équidés domestiques à des fins de loisirs.

6 FORÊT

7 VARIA

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2025-03-37

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2025

2025-03-38

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2025 en ajoutant le point 4.2 « *Demande de financement- Fonds culturel de la MRC Abitibi- Fresque dans le vestiaire de la patinoire* » et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée

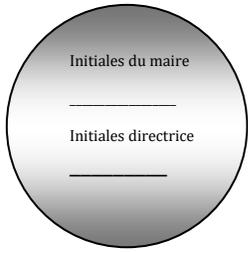
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025

2025-03-39

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025 tel que rédigé.

Adoptée



1.4 Élections municipales 2025 – Vote par correspondance

Pas de participation

1.5 Dénonciation au gouvernement du Québec : Absence d'ajustement financier

2025-03-40

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne me sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

ATTENDU QUE par ailleurs, que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, monsieur André Lamontagne.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée

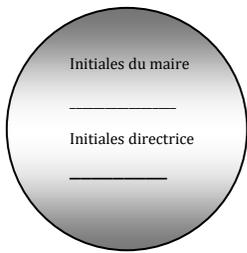
1.6 Adjudication de l'appel d'offres - Garage municipal

2025-03-41

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur le SEAO pour obtenir des soumissions pour la construction du garage;

ATTENDU QU'à la suite du processus, six (6) soumissionnaires ont déposé.

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Conforme
CRD	631 382,84\$	Oui



Symbiox	771 228,00\$	Oui
UBIC	791 700,00\$	Oui
Pentagone	809 565,01\$	Oui
Doyon	837 330,00\$	Oui
Construction Proulx	1 059 000,00\$	Oui

ATTENDU QU'aux termes de l'analyse, la soumission déposée par CDR s'est avérée être la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat pour la construction du garage à CDR, pour les plans et devis et la construction du garage selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

Adoptée

1.7 Campagne Marketing Numérique 2025 - Passeport Vacances & Québec Attractions

Pas de participation

1.8 Déclaration des apparentés

Dépôt du questionnaire sur les informations relatives aux apparentés pour les membres du conseil suivant:

M. Miguel Roy, conseiller #1
M. Simon Roy, conseiller #2

1.9 Dépôt de Statistiques service incendie Amos

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport des statistiques du service incendie de la ville d'Amos pour l'année 2024.

1.10 Patinoire achat des bandes

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

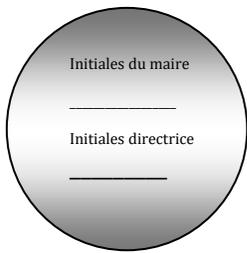
D'ADOPTER de faire l'achat des bandes pour la patinoire avec l'ajout d'un grillage de 72 po autour de celle-ci au montant de 62 615\$ plus les taxes applicables. Les fonds proviennent du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et du Fonds Structurant de la MRC D'Abitibi.

Adoptée

1.11 Patinoire ingénierie (soumission à venir)

Le point est reporté à une séance ultérieure

2. CORRESPONDANCES



2025-03-43

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Résumé de la Table des conseillers de comté

M. Martin Roch, maire, fait un résumé de la dernière séance de la Table des conseillers de comté.

2.3 Lettre ouverte - Terrains scolaires à fort prix : un fardeau injustifié pour les municipalités du Québec

Le conseil accuse réception de la lettre de l'UMQ concernant les terrains scolaires à fort prix qui sont un fardeau injustifié pour les municipalités du Québec.

2.4 Lettre de remerciement du Bel Âge

Le conseil accuse réception de la lettre de remerciement du club du Bel Âge de St-Mathieu-d'Harricana pour le don annuel ainsi que le prêt de la salle communautaire gratuitement.

2.5 Compte-rendu rencontre ADL février

Le conseil accuse réception du compte-rendu de la rencontre ADL du 20 février 2025.

2.6 Information SUMI

Le conseil accuse réception du courriel de M. Guillaume Côté, *technicien en prévention des incendies et responsable du schéma* concernant la nouvelle tarification pour le « Sauvetage d'urgence en milieu isolé ».

3. FINANCES

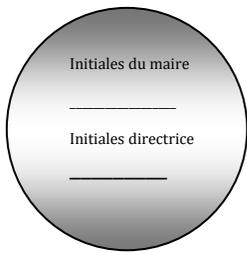
3.1 Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 200 598,66\$.

No. Chèque	Fournisseur	Montant
C0009718	TRANSPORT D. & F. BERNIER	17 418,07\$
C0009719	ERABLIERE TEM-SUCRE	180,00\$
C0009720	9428-7521 QUEBEC INC	24,06\$
C0009721	BETON FORTIN INC.	4 756,84\$
C0009722	BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	430,02\$
C0009723	CANADIAN TIRE	224,18\$
C0009724	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC	1 000,00\$

2025-03-44



C0009725	ENERGIES SONIC INC (173)	4 868,55\$
C0009726	ENVIROBI	620,86\$
C0009727	FORESTIER DOUM INC	68 025,17\$
C0009728	GESTION JALO	5 212,67\$
C0009729	H2LAB INC.	356,71\$
C0009730	LAROUCHE BUREAUTIQUE	137,97\$
C0009731	MACHINERIES HORTICOLES D'ABITIBI INC	100,81\$
C0009732	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	11,49\$
C0009733	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	437,99\$
C0009734	MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY	2 191,94\$
C0009735	NADEAU GESTION DE PROJET INC.	4 035,63\$
C0009736	DÉPENSES ADL	172,51\$
C0009737	PLOMBERIE GERMAIN ROY	359,87\$
C0009738	POSTES CANADA	92,54\$
C0009739	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	202,00\$
C0009740	REMORQUAGE BELZILE	787,58\$
C0009741	SANIMOS	247,20\$
C0009742	SMS EQUIPEMENT INC.	722,33\$
C0009743	SOCIÉTÉ D'ASS. AUTOMOBILE DU QUÉBEC	3 729,03\$
C0009744	SOGITEX INC	287,62\$
C0009745	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	19 322,42\$
C0009746	TERAPRO CONSTRUCTION	9 857,25\$
C0009747	TRACTION AMOS (117)	135,91\$
C0009748	UNI-SELECT INC	100,72\$
C0009749	VILLE D'AMOS	6 201,00\$
	Sous-total	152 250,94\$
	Payé par AccèsD	
L2500009	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00\$
L2500010	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	203,99\$
L2500011	SUNCOR ENERGY INC.	670,51\$
L2500012	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 053,49\$
L2500013	ENERGIR	121,59\$
L2500014	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	9 381,77\$
L2500015	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 550,21\$
L2500016	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	903,36\$
L2500017	HYDRO-QUÉBEC	4 373,61\$
L2500018	VISA DESJARDINS	375,55\$
	Sous-total AccèsD	21 634,08\$
	Salaire mois de février	26 713,64\$
	TOTAL	200 598,66\$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2025-03-44.

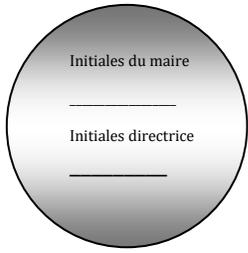
Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée

3.2 Abat-poussière

2025-03-45

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



DE faire l'achat de 50 poches de Calcium en flocons de 1 000kg au prix unitaire de 749\$, plus les taxes applicables pour faire l'épandage d'abat-poussière pour l'été 2025.

Adoptée

3.3 Vente de la rétrocaveuse

2025-03-46

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la vente de la rétrocaveuse Caterpillar 420E 2009 vendue par enchères publiques, et ce, au prix de 14 900\$ et d'autoriser Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Adoptée

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

2025-03-47

4.1 Projet territorial- Spectacle d'humour

ATTENDU QUE la participation de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana au projet territorial de la MRC d'Abitibi implique un impact minimal en termes de ressources municipales, se limitant à la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux et dans le journal local ainsi qu'à la gestion locale des billets;

ATTENDU QU'une grande partie du financement sera assurée par l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana participe au projet territorial de spectacle d'humour organisé par l'ensemble des municipalités participantes de la MRC d'Abitibi;

QUE la municipalité réitère sa demande auprès de la MRC afin qu'une rotation entre les municipalités participantes soit mise en place pour les futurs projets territoriaux, ou que des spectacles à plus petite échelle puissent être organisés dans différentes municipalités, incluant celles disposant de salles plus modestes.

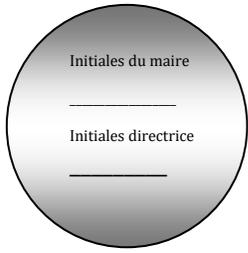
Adoptée

2025-03-48

4.2 Demande de financement- Fonds culturel de la MRC Abitibi- Fresque dans le vestiaire de la patinoire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et/ou Mme Natasha Roch, agente de développement à faire une demande de financement au Fond culturel de la MRC Abitibi pour une fresque peinte par un / une



artiste dans le vestiaire de la patinoire et autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande.

Adoptée

5. URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion- Règlement no. 276 relatif sur la garde d'équidés domestiques à des fins de loisirs

2025-03-49

Mme la conseillère Lucie Crépeault :

- **DONNE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement no. 276 relatif sur la garde d'équidés domestiques à des fins de loisirs qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;
- **DÉPOSE** le règlement no. 276 relatif sur la garde d'équidés domestiques à des fins de loisirs;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

6. FORÊT

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-03-50

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21 h 11.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.